

## Assemblée Générale du mardi 30 juin 2026

### Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 09 avril 2026

#### Rapport sur l'activité de l'association en 2025

##### Sur le marché de l'épargne :

Après une année 2024 marquée par une normalisation progressive de l'environnement économique et financier, 2025 s'est imposée comme un exercice de transition et de recomposition des stratégies d'épargne.

Entre premiers assouplissements monétaires et persistance d'incertitudes géopolitiques et politiques, les investisseurs ont évolué dans un climat contrasté, propice à une gestion prudente mais opportuniste.

Les banques centrales sont restées au cœur du jeu.

Après une longue phase de statu quo, la Réserve fédérale américaine a amorcé ses premières baisses de taux au second semestre, rapidement suivie par la Banque centrale européenne

L'année aura ainsi été marquée par un retour progressif de la confiance, sans pour autant effacer la vigilance.

Dans ce contexte, les comportements d'épargne ont fortement évolué.

Le premier semestre est resté dominé par une logique de protection du capital, avec une collecte soutenue sur les fonds euros et les supports monétaires. Progressivement, l'amélioration de la lisibilité macroéconomique et la bonne tenue des marchés actions ont favorisé un rééquilibrage vers les Unités de Compte, notamment en fin d'année.

Chez Nortia, cette dynamique s'illustre par un retour marqué des flux vers les supports dynamiques au quatrième trimestre, portant la part des UC à 56 % de la collecte, après plusieurs trimestres d'équilibre quasi parfait entre sécurité et performance.

L'année 2025 aura également confirmé l'attrait des investisseurs pour des solutions hybrides, comme les Produits structurés, fonds obligataires datés, stratégies diversifiées et thématiques de long terme se sont imposés comme des piliers des allocation.

Le Plan d'Épargne Retraite, enfin, s'est affirmé comme un outil incontournable, à la croisée de l'optimisation fiscale, de la préparation de la retraite et de l'anticipation des enjeux de dépendance.

Dans cet environnement exigeant, le rôle des Conseillers en Gestion de Patrimoine s'est révélé plus que jamais central. Entre pédagogie, construction d'allocations personnalisées et arbitrages tactiques, ils ont accompagné leurs clients dans une approche globale, intégrant à la fois performance, sécurité et cohérence patrimoniale.

##### Sur le marché de la prévoyance :

###### 1. LMP : une activité en forte progression

On observe une très forte progression de l'activité sur le produit emprunteur (quasiment x 4 par rapport à 2024) avec notamment quelques contrats importants. Un peu plus de 60 M€ de capitaux sous risque pour 194K€ de cotisations 1ère année

En prévoyance, on constate un maintien de la production en 2025 par rapport à 2024 avec 63M€ de capitaux sous risque pour 168K€ de cotisations 1ère année

###### 2. GENERALI : un net recul de l'activité lié au changement de politique

GENERALI était retenu pour ses dérogations concernant la territorialité or cette dernière a changé de politique et ne permet plus d'accéder à une territorialité plus large que les concurrents. On est passé en emprunteur de 51M€ de capitaux sous risque pour 190K€ de cotisations 1ère année en 2024 à 5M€ de capitaux sous risque en 2025 pour 12K€ de cotisations 1ère année. Même recul en prévoyance en passant de 26M€ de capitaux sous risque à 10M€.

3. MNCAP : un démarrage difficile malgré un bon positionnement tarifaire  
Démarrage en 2025 sur le produit emprunteur uniquement. Pas de percée. Difficulté quant au positionnement de ce porteur de risque malgré une offre tarifairement intéressante.

### Adhérents de l'Association :

Au 31 décembre 2025, notre association comptait 12.082 adhérents.

## Examen et arrêté des comptes 2025 - Affectation du résultat

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont en synthèse représentés comme suit :

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
<b>Le total des produits de l'Association s'est monté à :</b>	<b>18 753,54</b>	<b>18 903,72</b>
Dont :		
Cotisations des adhérents	3 582,00	3 132,00
Participation de NORTIA au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	8 457,00	8 704,00
Participation de NEVIDIS au titre de la convention d'assistance et de fonctionnement	4 664,00	5 066,00
Produits financiers	2 050,54	2 001,72
<b>Le total des charges s'est monté à :</b>	<b>17 791,94</b>	<b>20 286,69</b>
Convocations à l'Assemblée Générale	3 786,85	4 065,34
Affranchissement convocations	5 329,87	5 860,25
Conseils d'administration, réunions et frais de déplacement ; frais divers	-	1 380,00
Plateforme de vote électronique	7 233,18	7 212,65
Frais financiers	1 041,60	1 279,65
Contrat Enveloppes T (joint à la convocation pour réception des pouvoirs)	400,44	488,80
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>961,60</b>	<b>- 1 382,97</b>

Le résultat de l'exercice fait ressortir un solde créditeur de : 961,60 euros.

En poursuivant notre objectif de dématérialisation, et à long terme, la plateforme de vote permettra de réduire les coûts relatifs à l'affranchissement et relatifs aux impressions des convocations.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale que le résultat de l'exercice soit affecté au fonds associatif, qui s'élève après affectation à 104.740,70 euros.

## **Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2025 de 13 membres nommés pour 3 ans, soit :  
Pour le collège des adhérents :

- Mme Delphine Sibony
- M. Alain Puchaud
- M. Francis Ruggirello
- M. Philippe Chaumeret
- M. Romain Calbert
- M. Yoann Meyer
- M. Vincent Dubois
- M. Loic Kerever
- M. Laurent Ovion
- M. Richard Arnault
- Mme Stéphanie Lacroix
- Mme Virginie Bussière

Pour le collège des assureurs :

- La Mondiale Partenaire, représentée par Mme Lise Carré.

Au cours de la réunion du 09 avril 2026, le Conseil d'administration a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Vincent Dubois,
- Madame Stéphanie Lacroix,
- Monsieur Loic Kerever,
- Madame Virginie Bussière,
- Monsieur Laurent Ovion,
- Monsieur Richard Arnault

Conformément aux statuts, ces renouvellements seront soumis à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous indiquons que le mandat de Madame Delphine Sibony arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2025 et qu'il ne sera pas proposé au renouvellement.

## **Composition du Bureau**

La composition du bureau est comme suit :

Président : Alain PUCHAUD

Vice-Président : Laurent OVION

Trésorier : Francis RUGGIRELLO

Secrétaire : Lise CARRE

## **Conventions réglementées**

Le Conseil d'Administration décide de soumettre le rapport spécial sur les conventions réglementées en application de l'article L.612-5 du Code du commerce.

## **Projets de résolutions**

**A présenter à l'Assemblée Générale du 30 juin 2026**

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

---

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral et financier présenté par le Conseil d'administration, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'Assemblée générale prend acte de l'absence de nouvelles conventions réglementées, telles que visées par l'article L.612-5 du Code de commerce, pour l'exercice 2025.

### TROISIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de porter le résultat comptable de l'exercice 2025 s'élevant à 961,60 euros au compte « Fonds associatif ».

### QUATRIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de signer les avenants aux contrats d'assurance de groupe concernant les tarifs des contrats de prévoyance et retraite souscrits par l'Association, ainsi que les avenants permettant une mise en conformité de ces contrats. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de la prochaine Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

### CINQUIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Madame Delphine Sibony.

### SIXIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Vincent Dubois en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

### SEPTIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Madame Stéphanie Lacroix en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

### HUITIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Loic Kerever en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

### NEUVIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Madame Virginie Bussière en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

### DIXIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Laurent Ovion en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

### ONZIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale décide de ratifier la décision du Conseil d'administration de renouveler le mandat de Monsieur Richard Arnault en qualité d'Administrateur, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

### DOUZIEME RÉSOLUTION

---

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la délibération en vue de l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.